

## J'obéis par...

### - soumission ( rapport de force )

= domination sans « *consentement* »

→ *résistance* passive

### - servitude ( habitude, émotion, corruption )

= domination avec « *consentement* »

→ pas de *résistance*

### - conviction ( au nom de l'intérêt général )

= autorité

→ *résistance* ou bien *consentement* actifs

## l'intérêt général ?

du plus grand nombre ?

/

rationnellement défini ?

↓  
↓  
illusion ?

↓  
↓  
universel ?

# L'ÉTAT SERT-IL L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

L'intérêt général de l'État, c'est l'intérêt supposé de la communauté politique considérée comme une totalité unifiée. Mais la diversité des individualités, dont chacune poursuit son intérêt particulier, et l'hétérogénéité des classes, qui constituent la société, sont-elles compatibles avec le principe d'une unité de la communauté ? Les opinions et même les conflits, au sein de la société civile, débouchent-ils sur une unité supérieure ou font-ils de l'intérêt général de l'État une illusion et même une tromperie ? Si ce devait être le cas, il faudrait se demander d'où vient et à qui profite une telle illusion.



Période contemporaine

HEGEL (1770 • 1831)

## *Principes de la philosophie du droit* (1821)

### AU-DELÀ DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

« De même que la société civile est le champ de bataille où s'affrontent les intérêts individuels privés de tous contre tous, de même nous avons affaire ici à un domaine où il y a un conflit entre cet intérêt privé individuel et les intérêts communs particuliers et, d'autre part, entre ces deux sortes d'intérêt et le point de vue supérieur de l'État et son organisation. L'esprit corporatif qui naît de la légitimité des sphères particulières se transforme à l'intérieur de lui, en esprit de l'État, car c'est dans l'État qu'il trouve les moyens de préserver ces intérêts particuliers. C'est là le secret du patriotisme des citoyens, en ce sens qu'ils reconnaissent l'État comme leur substance, car il maintient les sphères particulières, leur légitimité et leur autorité ainsi que leur bien-être. Du fait qu'il implique immédiatement l'enracinement du particulier dans l'universel, c'est dans l'esprit corporatif que réside la profondeur et la force que l'État peut trouver dans la disposition d'esprit des individus. L'administration des affaires des corporations par ceux qui sont à leur tête sera souvent maladroite. Car, si ceux-ci connaissent bien les intérêts propres de leur corporation, s'ils en ont une vision bien claire, ils voient beaucoup moins bien leur dépendance à l'égard de conditions plus lointaines ainsi que les exigences de l'intérêt général. D'autres circonstances contribuent, en outre, au même résultat : par exemple, les relations privées qu'entretiennent les dirigeants des corporations avec ceux qui devraient être leurs subordonnés, mais qui les traitent sur un pied d'égalité, leur manque d'indépendance, etc. On peut néanmoins considérer que cette sphère est abandonnée au moment de la liberté formelle, dans lequel les qualités de jugement, les désirs, les décisions personnelles, ainsi que les petites passions ou les fantaisies peuvent se donner libre cours. Ils le pourront d'autant plus que le contenu des affaires ainsi gâchées, médiocrement ou maladroitement traitées, etc., sera de moindre importance pour l'intérêt général de l'État, et que cette gestion, sérieuse ou fantaisiste, d'affaires de peu d'importance aura un rapport direct avec la satisfaction qu'en tire l'amour-propre ou la pensée de chacun. »

Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, § 289 Rem.,